



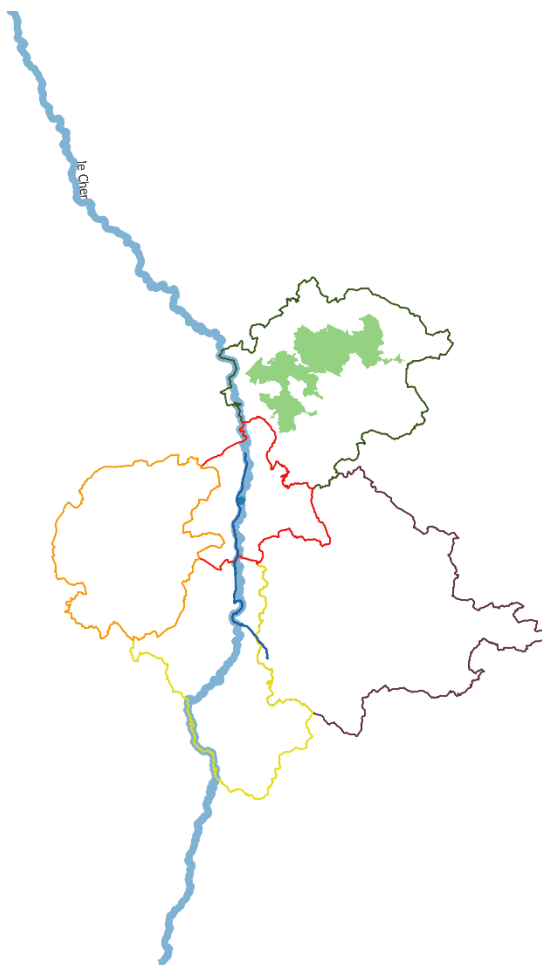
Résidences de création et de médiation artistique

Sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Appel à projets 2025-2026

« Le territoire au fil de l'eau »

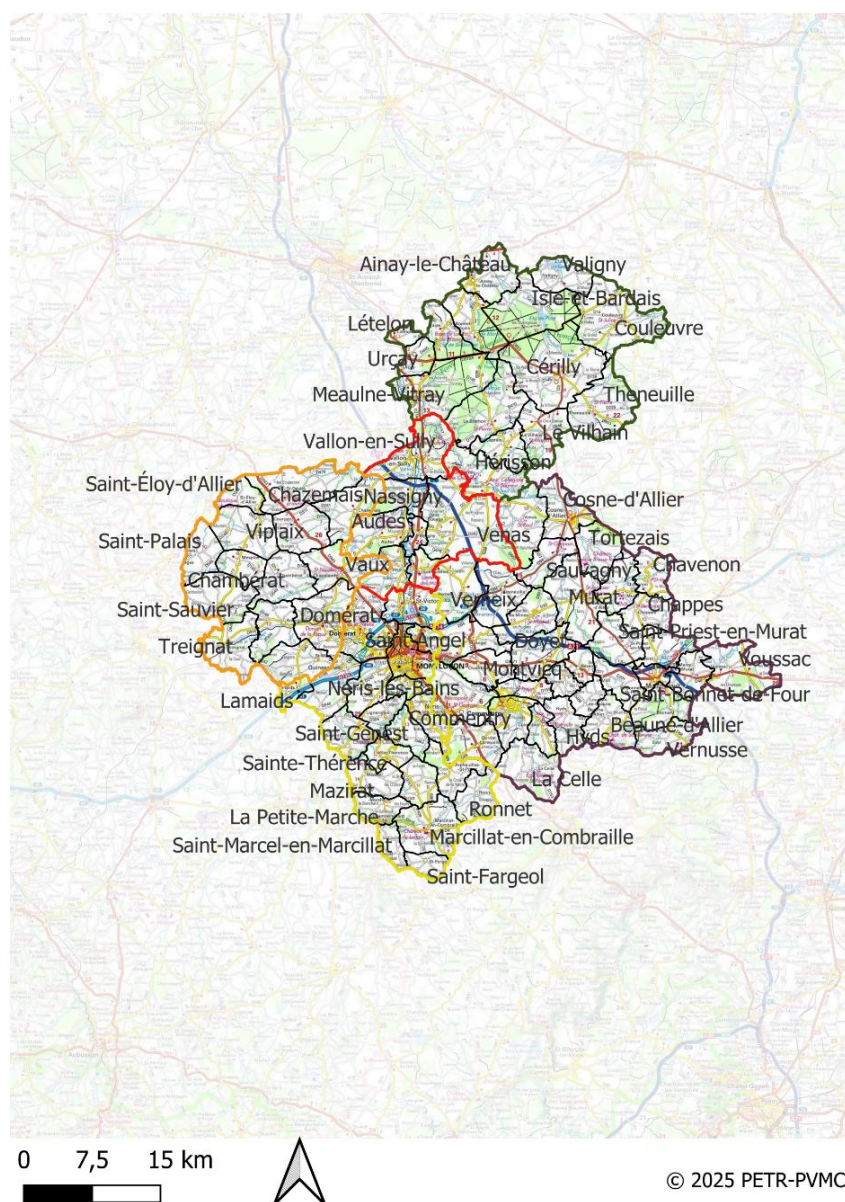
L'eau, un patrimoine précieux, des savoirs d'hier, d'aujourd'hui et de demain



1) Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Situé à l'ouest du département de l'Allier, aux frontières avec les départements de la Creuse, du Cher et du Puy de Dôme, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se structure autour de la ville de Montluçon. Son territoire offre des paysages façonnés par le Cher, le canal de Berry et les industries, ainsi que des vallées et bocages à proximité immédiate des secteurs urbanisés, faisant ainsi cohabiter paysages dits « naturels » et paysages industriels.

Le PETR regroupe 5 communautés de communes : Commentry Montmarault Nérès Communauté, Montluçon Communauté, Pays d'Huriel, Pays de Tronçais et Val de Cher. Tous les EPCI ont au moins une compétence liée au développement culturel. Commentry Montmarault Nérès Communauté, Montluçon Communauté et la communauté de communes du Pays de Tronçais ont la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». La communauté de communes Val de Cher prend en charge le soutien aux manifestations culturelles. La communauté de communes du Pays d'Huriel gère l'enseignement musical et l'action culturelle en lien avec le développement touristique. Enfin, la communauté de communes du Pays de Tronçais met en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle. Outre la compétence obligatoire développement économique, les 5 EPCI gèrent les compétences liées au tourisme et à la protection de l'environnement. Une partie des EPCI s'occupe du domaine de la petite enfance. Ces compétences sont en forte intersection avec le domaine culturel. La communauté de communes du Pays de Tronçais a signé, après approbation du Conseil Communautaire lors de la séance du 15 mai 2024, une CTEAC. Il s'agit du premier EPCI du PETR à disposer d'une telle stratégie en matière de développement culturel.



Afin de structurer les politiques culturelles sur le territoire à l'aide d'une stratégie globale, le PETR a validé, lors de son Conseil Syndical du 11 février 2025, l'entrée dans une démarche d'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire (PCT), co-construit avec ses EPCI membres.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un projet de recherche-action initié en 2023 par le PETR, mené avec le soutien du Ministère de la Culture dans le cadre d'un appel à projets national. Ce processus a permis de finaliser un diagnostic de l'action culturelle sur le territoire en 2024.

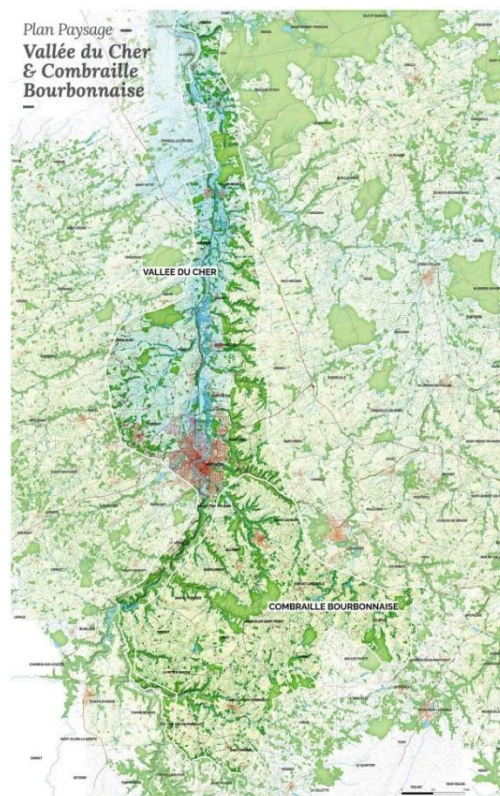
La démarche d'élaboration d'un PCT est multi-partenaire, aux différentes échelles de l'action culturelle : EPCI, communes, département, région, État.

Le présent appel à projet s'inscrit dans ce cadre partenarial, avec le soutien de ces différents partenaires institutionnels.

2) Culture et Paysages

Entre 2021 et 2022, le PETR a élaboré un plan de paysage qui a rappelé l'importance et la diversité du **patrimoine naturel et culturel** de la vallée du Cher et de la Combraille :

- Par la présence des **gorges du Cher** et des **vallées sauvages** à proximité immédiate des secteurs urbanisés
- Par la présence de **reliefs structurants** dessinant les horizons du territoire et offrant des points de vue majeurs sur les paysages (coteaux de la vallée du Cher, balcon de la plaine de la Meuzelle, lignes de crêtes de la Combraille, etc.) ;
- Par la présence du **Cher** et du **Canal de Berry** qui juxtaposent deux paysages patrimoniaux, l'un naturel, l'autre ouvrage, contrastés tout au long de la vallée du Cher à l'aval de Montluçon. Le Canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la vallée. Il est à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon-en-Sully sur l'axe de la Vallée du Cher ;
- Par la présence d'un patrimoine remarquable composé de nombreux **châteaux**, de **sites Patrimoniaux Remarquables** (Montluçon, Nérès-les-Bains, Huriel, Hérisson, ...), auxquels s'ajoutent plusieurs sites inscrits ou classés au titre des paysages ;
- Par la présence d'un **patrimoine bâti traditionnel** (fermes isolées, bâti rural en centre bourgs, petit patrimoine etc.) ;
- Par l'**héritage industriel** encore visible notamment aux abords de Montluçon ou Commentry. La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Aude mais aussi en d'autres lieux du territoire ;



- Par la présence du **bocage** (Bocage de la Basse Combraille du 12^e siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18^e siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. Un observatoire lui est dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille ;
- Par la présence de la **forêt de Tronçais**, héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert : d'une superficie de 11 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode de régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents.

Ces éléments tissent **la trame paysagère et patrimoniale du territoire** et racontent la façon dont il est habité. Ils révèlent son **identité** et ancrent son **attractivité**.

Directement en lien avec ce patrimoine et cette identité, il existe sur le territoire un foisonnement et un véritable potentiel au niveau « Culture - Art de vivre » basé sur les villages et cœurs de ville remarquables, ainsi que sur le spectacle vivant et le patrimoine thermal. Citons les villages médiévaux (Ainay-le-Château, Huriel, Hérisson), la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires, et la ville thermale Nérès-les-Bains.

De nombreux artistes et compagnies professionnelles sont présents, dont le Théâtre des Ilets - Centre Dramatique National (CDN) de Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat-en-Combraille, Entract' à Commentry, etc.

Il existe également sur le territoire un vivier d'acteurs culturels au sens large, comptant de nombreuses associations de protection et de mise en valeur du patrimoine et de l'histoire locale ainsi que des structures œuvrant pour le développement culturel.

Les démarches artistiques sur le territoire peuvent participer à reconnaître, révéler et ainsi protéger son patrimoine. Elles constituent autant de vecteurs permettant de mettre en récit les éléments qui font la singularité du territoire. En racontant son histoire et sa trajectoire dans l'espace et le temps, les créations artistiques ouvrent la réflexion sur l'identité du territoire et peuvent permettre de penser son avenir.

L'action culturelle est également un vecteur de liens sociaux. En ouvrant des espaces de socialisation sur le territoire, elle participe à l'amélioration du cadre de vie.

3) Historique de la démarche culturelle du PETR

L'organisation d'une « Grande traversée » en 2021 et d'une « semaine des Paysages » en 2022...

Le paysage s'expérimente, se pratique. Les démarches liées à l'élaboration d'un projet ou d'un plan d'action, quand il a trait au paysage, passe nécessairement par des temps de sensibilisation et d'échanges nourris par la population et par les acteurs du territoire.

Ont ainsi été définis, dans le cadre de la démarche relative au plan de paysage, des objectifs de qualité paysagère au sens de la convention européenne du paysage notamment.

C'est dans cet esprit qu'une « grande traversée » a été organisée par l'équipe en charge de l'élaboration du plan paysage. L'idée était de proposer à la population et à l'ensemble des acteurs 6 temps de découverte et d'échanges sur les valeurs paysagères du territoire : randonnées à pied, à vélo ou à dos d'âne, propositions artistiques et dégustations de produits locaux...

En 2022, c'est « la semaine du paysage au PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher » qui a été organisée du 9 au 16 octobre, selon cette même volonté de sensibilisation et de partage autour du paysage sous toutes ses formes : interventions auprès du milieu scolaire, interventions scientifiques, propositions artistiques, randonnées, dégustations de produits locaux...

... Et des actions de création et de médiation artistiques et culturelles pour valoriser et sensibiliser autour du paysage

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a également engagé, depuis 2022, une série d'appels à projets pour l'émergence d'une démarche de création et de médiation artistique et culturelle autour de la question du paysage, avec le soutien du programme européen LEADER. Les moments de création permettent de mettre en récit le territoire, en racontant son passé et en ouvrant la réflexion sur son avenir.

Plusieurs projets de création et de médiation culturelle ont vu le jour sur le territoire, chacun embrassant à leur manière la question du paysage, mais tous proposant un travail avec les habitants et un aller-retour entre création et médiation. Les propositions sélectionnées se sont inscrites dans la réflexion du PETR, en déclinant un propos en lien avec le paysage selon l'une des 3 thématiques suivantes :

- Paysage et itinérance douce ;
- Paysage et biodiversité ;
- Paysage et renaturation.

2 temps forts ont été organisés en 2024 autour de la restitution des créations artistiques dans le cadre du projet « Des marches culturelles ».

En 2025, c'est la question « Et si on habitait là ? » qui a été investiguée par les projets retenus. Le parcours d'événements « Habiter un territoire : Industrie, Bois, Forêt » a exploité le fil conducteur entre les projets.

4) Thématique de l'appel à projet 2025-2026 : « Le territoire au fil de l'eau »

Dans la continuité de sa démarche sur les paysages, le PETR souhaite investir un élément central de l'identité paysagère du territoire : l'eau. Le Cher et sa vallée constituent la colonne vertébrale du territoire, et ses différents affluents irriguent l'ensemble du PETR. Considérant également le nombre importants d'étangs, mares et points d'eau, l'eau constitue un marqueur de l'identité paysagère du territoire. Elle est également un témoin des transformations en cours sur le territoire et dans les paysages, notamment climatiques.

L'eau appartient au monde sensible. En interaction avec les autres éléments, elle façonne les paysages, aussi bien visuels que sonores, ou encore olfactifs. Ressource vitale, elle est indispensable à l'équilibre des écosystèmes.

En plus du Cher, le territoire du PETR est traversé par le Canal de Berry. Il est également sillonné par de nombreux petits cours d'eau et compte différentes étendues d'eau. Les sources et fontaines qui le jonchent font l'objet de légendes et traditions paysannes¹ qui nourrissent un imaginaire. Cet imaginaire constitue un levier de cohésion pour les habitants du territoire. Les lieux façonnés par le cycle de l'eau constituent à la fois des lieux de déambulation et des lieux d'histoire, symboles d'un patrimoine partagé.

Les légendes de guérison associées à l'eau nous rappellent son rôle fondamental dans la santé et le bien-être de la population, qu'il s'agisse des sources thermales ou bien même des étendues d'eau en général, constituant des îlots de fraîcheur et des réservoirs de biodiversité que l'on doit préserver de la pollution.

Les enjeux de préservation de cette ressource nous invitent à imaginer les paysages de demain en anticipant les mutations des modes de vie qu'ils impliquent.

Le présent appel à projets invite les artistes de tous horizons à proposer des projets de création et de médiation artistique permettant de renforcer l'identité locale autour de la question de l'eau ; autrement dit, faire le lien entre paysages « naturels », culturels et agricoles.

La perception des changements en cours, qui se font parfois à bas bruit, constitue également un enjeu fondamental et peut être suscitée par une démarche artistique et culturelle.

Les projets qui attireront particulièrement l'attention du jury de sélection participeront à tout ou partie des objectifs suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine du territoire lié à l'eau
- Mettre en valeur les histoires, légendes, et traditions autour de l'eau sur le territoire
- Mettre en valeur les liens créés par l'eau sur le territoire et ses itinéraires
- Mettre en valeur des îlots de fraîcheur et permettre aux habitants de se réapproprier leur cadre de vie (voir l'environnement quotidien autrement)
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de :
 - La pollution de l'eau
 - La protection de la biodiversité
 - L'agriculture durable
- Sensibiliser au changement climatique et à la transformation des paysages et du cadre de vie
- Sensibiliser à l'impact de nos modes de vie sur le cycle de l'eau
- Favoriser la cohésion sociale par la transmission des savoirs et traditions liés à l'eau
- Reconnecter les habitants au monde sensible
- Favoriser la coopération entre artistes, scientifiques et communautés locales dans des démarches participatives

¹ Andrée Piboule, Maurice Piboule (1983) « Le culte des sources rurales en Bourbonnais - Chapitre II », *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 22, fascicule 2, pp. 109-120.

Cercle d'Archéologie de Montluçon et de la région (2024) « L'eau à boire, Archéologie de l'eau en ville des origines au XX^e siècle », *Études archéologiques*, n° 19.

5) Conditions d'éligibilité

- L'appel à projets est ouvert à des artistes disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires/prestations de services ;
- Les candidats sont des artistes professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine, culture scientifique, littérature, arts numériques ;
- Les projets attendus sont des projets de résidence de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. L'appel à projet a pour objectif d'en retenir 5 sur l'ensemble du territoire, à raison d'un par EPCI du PETR.

6) Modalités cadre de la candidature pour les projets de résidence

L'ensemble des projets accompagnés par le PETR se devront de comporter une composante « médiation artistique et culturelle ».

En matière de création artistique, les projets devront participer activement à la **diffusion** artistique et au **maillage** sur le territoire. Selon les disciplines artistiques pratiquées par les candidats, la résidence peut avoir pour objectif :

- Des restitutions de spectacles vivants dans plusieurs communes ou de façon itinérante ;
- La création d'œuvres pérennes ou éphémères exposées sur le territoire.

Le PETR souhaite que la diffusion artistique participe à l'attractivité du territoire mais également à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la résilience de la population face aux enjeux des transitions. Les actions culturelles peuvent encourager l'itinérance des habitants pour **(re)découvrir un lieu** par l'éveil de leur curiosité.

Les attendus en matière d'éducation artistique et culturelle vis-à-vis des projets présentés et des équipes artistiques sont similaire à ceux attendus pour des projets présentés dans le cadre d'une CTEAC.

Les équipes artistiques qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation aux arts et à la culture pour construire le projet :

1. **Rencontres** : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture ;
2. **Pratique artistique** : engager les publics dans une pratique singulière et collective ;
3. **Connaissance et compréhension des enjeux de l'art et de la culture** : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les attentes vis-à-vis des équipes artistiques sont les suivantes :

- Création d'une dynamique culturelle en adéquation avec le projet culturel du PETR ;
- Démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions ;
- Portée du projet, *a minima*, à l'échelle d'un EPCI du PETR ;
- Contribution à une démocratisation artistique et culturelle par une prise en compte des spécificités du public adressé ;
- Encouragement de la pratique artistique comme levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie ;
- Valorisation des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...) ;
- Habitants placés en tant qu'ambassadeurs de leur territoire ;
- Compte rendus réguliers du travail mené et accompli auprès du PETR, selon un rythme défini avec l'équipe en charge du suivi du projet.

7) Contenu du dossier de candidature

- Une description du projet de résidence, contenant :
 - a. L'approche artistique proposée ;
 - b. La façon dont le, la ou les artistes se saisissent de la question du paysage au regard des objectifs développés dans la partie 3 (thématique) de l'appel à projet ;
 - c. La présentation du projet de mise en lien avec les acteurs du territoire, sa méthodologie, sa structuration ainsi que sa capacité s'inscrire le réseau de l'action culturelle du territoire et à le développer : quels publics ciblés ? quels modes de participation ? quel processus de mobilisation envisagé ? ;
 - d. La capacité de l'équipe et du projet à transmettre sa pratique artistique à un public large ;
 - e. La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher le plus d'habitants possible ;
 - f. Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants. Nota : il est précisé ici que l'établissement d'un bilan fait partie intégrante du projet proposé ;
 - g. Les apports du projet au regard des transitions environnementales, sociétales et/ou économiques, aussi bien dans la conduite du projet que dans son contenu ;
 - h. Un calendrier prévisionnel précisant, notamment, les périodes d'intervention ciblées, la durée du projet ainsi que le volume d'ateliers de médiation projetés (volume horaire et en nombre) ;
 - i. Le budget prévisionnel du projet.
- Une note d'intention présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence ;
- La présentation de l'équipe artistique ;
- La présentation des intervenants : CV des différents artistes, dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe. Il est attendu une équipe professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, ainsi que pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet.

8) Critères de sélection

Les projets de résidence seront analysés selon les critères suivants :

1. Pertinence du projet par rapport aux **enjeux territoriaux** et aux priorités de la collectivité ainsi que sa capacité à établir des **coopérations** avec d'autres territoires ;
2. **Créativité** et **originalité** artistique ;
3. Prise en compte des **transitions environnementales, sociétales et économiques** ;
4. **Coût** du projet ;
5. **Qualité** du dossier et capacité de gestion.

9) Moyens mis en œuvre par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

La bourse délivrée à l'équipe artistique comprend l'ensemble des frais afférents au projet (artistique, administration, coordination, transport, restauration et hébergement si nécessaire). Elle doit également intégrer les frais matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Cette bourse sera prise en charge par le PETR avec l'aide de ses partenaires.

10) Suivi

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe du PETR en lien avec les intercommunalités concernées.

Le PETR facilitera la mise en œuvre du projet en proposant aux équipes artistiques un soutien pour la mise en lien avec les acteurs du territoire et en termes de communication.

Les porteurs de projets sélectionnés seront force de proposition et s'engageront à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail au PETR. L'équipe artistique veillera, avec l'appui de l'équipe du PETR, à mettre en œuvre une dynamique de communication et de mise en lumière du projet : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

La forme définitive du rendu du projet sera définie par le/les artiste(s), en co-construction avec le PETR et les partenaires du projet.

11) Éléments de calendrier

L'appel à projets débute le 30 mai 2025 prendra fin le 30 juillet 2025 à minuit.

Le dépôt des projets se fera par mail, à l'attention de la direction du PETR, aux adresses suivantes :

contact@petr-pvmc.fr ; f.clement@petr-pvmc.fr ; ms.pause@petr-pvmc.fr

Toute question peut être posée par mail ou par téléphone au : 04 70 05 70 70.

Un contact préalable avec l'équipe du PETR est vivement recommandé avant le dépôt du dossier définitif.

Les projets déposés pourront couvrir les années scolaires 2025/26 et 2026/27. Les premiers projets pourront débiter dès novembre 2025.